

L.T. 24 Aout 2012

## **Fort-Bloqué. Antenne Orange : la ville réclame des mesures**

« Les riverains s'interrogent sur les conditions de l'implantation d'un pylône de téléphone mobile Orange sur une parcelle, propriété de France Telecom, allée des Mouettes au Fort Bloqué », font savoir les services de la Ville dans un communiqué. « Selon l'opérateur, il s'agit de répondre à la demande des usagers afin d'assurer la desserte en GSM et 3G de ce secteur de la commune. Cette installation comporte un mât de hauteur inférieure à 12 mètres et, en conséquence, n'a pas à faire l'objet d'une autorisation ; elle aurait cependant dû faire l'objet d'une information préalable de la commune, ce qui n'a pas été le cas ».

### **« Des mesures »**

Et de poursuivre : « ce dossier ne nous a été transmis que le 26 juillet par mail, soit après les travaux. Les installations n'étant pas encore en service, nous avons demandé à l'opérateur de nous

fournir au préalable les éléments de mesures de champs électromagnétiques effectués par un organisme agréé et de nous en communiquer les résultats. Nous pourrions alors vérifier la conformité de l'installation et le respect pour l'opérateur de la réglementation sur les seuils d'exposition du public, tant pour les riverains immédiats que par rapport à l'établissement scolaire. L'implantation de relais de téléphonie mobile pose plus globalement le problème de l'usage généralisé des téléphones portables ».

Et de conclure : « La municipalité, à plusieurs reprises, a demandé aux différents opérateurs de se concerter afin de limiter et de regrouper les nouvelles implantations et retenir les sites les mieux adaptés par rapports aux habitations. Bien évidemment, la réglementation nationale relative aux seuils d'exposition doit être strictement respectée ».